

## **INFORMATION PUBLIQUE**

### **AVANT-PROJET DE LA RÉVISION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION DES ZONES (PAZ) ET DU RÈGLEMENT COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS ET DES ZONES (RCCZ) CONCERNANT LA DÉCHARGE D'ARON**

Conformément à l'article 33 alinéas 1 et 1 bis de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), l'administration communale de Liddes soumet à l'information publique durant 30 jours l'avant-projet de la modification partielle du PAZ de la décharge d'Aron.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal durant les heures d'ouvertures officielles des bureaux :

- Lundi de 14h à 18h30 ;
- Mardi de 14h à 17h30 ;
- Jeudi de 08h30 à 11h30 ;
- Vendredi de 08h30 à 11h30.

Les observations peuvent être adressées par écrit au Conseil municipal dans les 30 jours dès la présente publication.

**L'Administration communale**

Liddes, le 20 février 2026